SA MÈRE REFUSE QU'ELLE FRÉQUENTE UNE AMIE SALAFIYA

Publié par Cheikh Zayd Al-Madkhali. Publié dans Relations familiales

Sa mère refuse qu'elle fréquente une amie salafiya
Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 58

Question :
Une sœur dit : J'ai une amie qui est salafiya inchaAllah. Je souhaite la suivre dans le droit chemin, mais ma mère refuse cela et mon oncle maternel veut lui causer du tort si je reste avec elle. Que dois-je donc faire ?

Réponse :

Premièrement, il n'est pas permis à cet homme de causer du tort à une femme croyante. Et s'il le fait, qu'il sache qu'Allah est plus puissant que lui pour [préserver] cette femme. Qu'il s'attende donc à un châtiment tôt ou tard. Allah (تعالى) a dit :

إِنَّ اللَّهَ يُدَافِعُ عَنِ الَّذِينَ آمَنُوا

« Allah prend la défense de ceux qui croient. » [al-hajj, 38]

Nous mettons en garde cette personne contre le fait de causer du tort à cette femme d'une quelconque manière.

Deuxièmement, cette femme a le droit de profiter de son amie salafiya dans sa croyance, son minhaj et sa conduite. Et il n'est permis à personne de l'en empêcher tant qu'elle cherche la vérité, pour la mettre en pratique, auprès de ceux qui en ont connaissance. Donc sa mère et son oncle n'ont rien à lui reprocher. Ils doivent donc craindre Allah et ne pas empêcher cette femme de fréquenter celle auprès de qui elle veut apprendre,

[Fin de la réponse de Cheikh Zayd Ibn Muhammad Al-Madkhali, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com